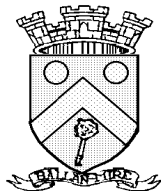


Mairie
de
BALLAN-MIRE
37510

Canton de BALLAN-MIRE

Ballan-Miré, le 9 octobre 2009

☎ : **02.47.80.10.00**



COMPTE RENDU DU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2009

Affiché en vertu de l'article L 2121-25
Du Code Général des Collectivités Territoriales

00000000

Séance ouverte à 19 heures.

1- Rapport annuel d'activités 2008-Communauté de Communes « La Confluence »

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les EPCI comprenant au moins une Commune de 3.500 habitants, un rapport retraçant l'activité de l'établissement doit être établi et adressé aux Maires des villes membres.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport 2008 de la Communauté de Commune de « La Confluence ».

2- Rapport d'activités 2008 de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de présenter au Conseil Municipal les rapports annuels relatifs au service de l'eau potable et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal prend acte de ces documents.

3- Création d'une Commission « Finances »

Considérant l'intérêt d'organiser et de partager l'information des conseillers municipaux en matière de Finances, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la création d'une commission chargée des Finances.

Le Conseil Municipal approuve la création d'une commission « Finances » et procède à l'élection de ces membres.

- Sont ainsi élus :
- M. Alain BÉGAUD
 - Mme Pascale BOUDESSEUL
 - Mme Michèle ROUSSEAU
 - M. Christian LABES
 - M. Claude SAUTEJEAN
 - M. Alain PROUTEAU
 - Mme Nadine NOWAK
 - Mme Brigitte RIBETTE

Le Conseil Municipal approuve également la modification de l'article 28 du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Vote : Unanimité

4- Budget Supplémentaire - Exercice 2009 - Service de l'eau

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - 2009 - Service des Eaux, d'un montant total de 838 019,65 €.

Vote section de fonctionnement : Unanimité
Vote section d'investissement : Unanimité

5- Budget Supplémentaire - Exercice 2009 - Service de l'assainissement

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - 2009 - Service Assainissement, d'un montant total de 1 530 517,66 €.

Vote section de fonctionnement : Unanimité
Vote section d'investissement : Unanimité

6- Amortissement assurance dommages-ouvrages de la crèche multi-accueil

Le Conseil Municipal décide d'amortir la prime d'assurance dommages-ouvrages relative aux travaux de restructuration et d'extension de la Halte Garderie sur 10 ans.

Vote : 27 pour - 1 abstention

7- Modification du tableau des effectifs : transformation de poste

Dans le cadre de la refonte de la catégorie C, les agents nommés sur le grade d'auxiliaire de puériculture doivent impérativement être reclassés dans le grade d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe, avant le 31 décembre 2009.

Le Conseil Municipal décide de transformer le poste actuel d'auxiliaire de puériculture en auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe au 1^{er} décembre 2009 au tableau des effectifs.

Vote : Unanimité

8- Avenant n° 2 au marché de nettoyage des bâtiments communaux (lot 4 - Equipements socio-culturels) - Entreprise AMS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au lot n°4 du marché de l'entreprise AMS suite à l'ouverture de la Crèche multi-accueil dans les locaux sis Le Bois Brûlé.

Vote : Unanimité

9- Actualisation de la redevance de traitement des matières de vidanges issues des dispositifs d'assainissement non collectifs

Afin d'actualiser le montant de la redevance en fonction du tarif établi par le SATESE 37 et de le communiquer aux organismes de facturation de ladite redevance, Le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance de traitement des matières de vidange d'origine domestique à 0,09 €/m³ d'eau potable, pour la période du 01/01/09 au 31/12/09

Vote : Unanimité

10- Répartition 2008 des recettes procurées par le relèvement des amendes de Police relatives à la sécurité routière

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention formulée le 20 février 2009 auprès du Conseil Général d'Indre et Loire pour des travaux d'aménagement de pistes cyclables sur les deux trottoirs de l'avenue des Acacias.

Le Conseil Municipal confirme la réalisation des travaux précités et confirme la demande de subvention correspondante.

Vote : Unanimité

11- Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section ZE n° 200

Le Conseil Municipal, dans le cadre de l'élargissement futur du chemin du Millery, a sollicité le propriétaire d'une parcelle sise au lieu-dit « La Croix Sauvinau » cadastrée section ZE n° 200 pour l'acquisition d'une partie d'environ 265 m², superficie déterminée après bornage du géomètre-expert, moyennant le prix de 1,70 € le m², qui l'a acceptée. Le Conseil Municipal, compte tenu de la modicité de la transaction, accepte de rédiger l'acte en la forme administrative et désigne M. Alain BÉGAUD, 1^{er} Adjoint pour signer cet acte.

Vote : Unanimité

12- Déclassement d'une partie d'un chemin piétonnier en vue de sa cession à des riverains

Le Conseil Municipal a été saisi d'une demande d'un administré afin d'acquérir une parcelle de terrain anciennement cadastrée AM 115, telle qu'elle figure sur le plan annexé à la présente, d'une superficie d'environ 100 m² qui sera confirmée après bornage du géomètre-expert. Le Conseil Municipal précise que cette cession devra être précédée d'une enquête d'utilité publique nécessaire

au déclassement d'une partie de ce chemin piétonnier et dont le résultat sera soumis au Conseil Municipal.

Vote : Unanimité

13- Reprise de diverses parcelles, voies et espaces publics de lotissements dans le domaine public communal

Il apparaît que des parcelles et des voies ou espaces publics de lotissements faisant partie du domaine public communal sont toujours restées au nom des anciens propriétaires ou lotisseurs. Le Conseil Municipal décide de procéder à l'ouverture d'une enquête publique en vue du classement de ces parcelles et lotissements dans le domaine public communal.

Vote : Unanimité

14- Reprise des parcelles cadastrées section AN 193, 194 et 203 du lotissement de la Roncière

Le Conseil Municipal accepte la reprise des parcelles cadastrées section AN 193, 194 et 203 dans le cadre de la procédure de déclaration d'abandon perpétuel.

Vote : Unanimité

15- Soumission au régime forestier parcelles ZE 130, 148, 149 et ZH 104

La forêt communale de BALLAN-MIRE est pour l'essentiel soumise au régime forestier, ce qui permet de s'attacher les services de l'Office National des Forêts, pour la gestion et l'entretien de ces espaces boisés.

En accord avec l'O.N.F., le Conseil Municipal accepte d'engager la même procédure pour les parcelles référencées ci-dessous :

- ZE n° 130 73 a 40 ca
- ZE n° 148 69 a 40 ca
- ZE n° 149 23 a 00 ca
- Et ZH n° 104 4 ha 08 a 60 ca

Vote : Unanimité

16- Création du Conseil des Jeunes Ballanais et approbation du Règlement Intérieur.

Le Conseil Municipal décide la création d'un Conseil des Jeunes Ballanais et approuve le règlement intérieur joint à la présente délibération.

Vote : Unanimité

**Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour,
la séance est levée à 20 h 35.**

Le Maire

Laurent BAUMEL